

INTRODUCTION



Avril 2000, sur la Côte d'Opale. Du haut de mes 9 ans, je porte une petite épuisette sur mes épaules. Mon grand frère et moi marchons au bord de la route en file indienne derrière notre grand-père, ce monsieur immense à la silhouette sculptée. Il doit être huit heures. C'est tôt pour moi qui n'ai jamais été matinal. Quatre cents mètres séparent la maison de vacances de la plage ; les quelques minutes pour la rejoindre me paraissent une éternité. Je me fixe des repères. La bouche d'égout rouge et blanc, puis l'autre, complètement rouge, un peu plus loin. Quand enfin j'aperçois la dernière maison avant la descente qui mène à la digue, tout se déploie. La mer, à perte de vue. À chaque fois, c'est la même claque. Il reste encore des centaines de mètres jusqu'à la ligne d'eau car c'est marée basse, mais la plage, c'est déjà la mer. À mesure que l'on s'approche du site de pêche aux crevettes, le sable s'humidifie et laisse couler çà et là des filets d'eau, témoins de la marée, puis des ruisseaux entiers jusqu'aux premières vagues.

Il y a pourtant un intrus dans ce paysage de coquilles et d'embruns. Une masse gigantesque, un monceau de pierres immobiles quand la mer les recouvre puis s'en va. J'ai longtemps pensé qu'il s'agissait des ruines d'un blockhaus. Il y en a tellement dans le coin. Mais non, ces gros cailloux sont plus anciens. Cet amas de pierres sombres, c'est ce qu'il reste du Grand Hôtel de Saint-Gabriel, pris par la mer une centaine d'années plus tôt.

Ce tas de roches sinistre m'effrayait beaucoup. J'y voyais le fantôme d'un palais. En réalité, l'hôtel a été construit en 1898 et s'est effondré en mars 1912, un mois avant le naufrage du *Titanic*. Il n'a servi qu'une douzaine d'années. Aujourd'hui, bien que n'allant plus à la pêche aux crevettes, je ne peux m'empêcher de penser à l'équipe d'investisseurs qui a validé la construction d'un hôtel à cet endroit, en se disant sûrement : « Encore un joli coup ! »

S'il est facile de juger au regard de l'histoire, cela permet toutefois de tirer des enseignements. Pourtant, rien ou presque n'a changé. Nos décideurs et décideuses politiques ne sont pas

d'avantage dotés du don d'anticipation qu'au siècle dernier. Lorsqu'il s'agit de faire face au changement climatique, leurs mesures ressemblent à la digue qui protégeait l'hôtel ; elles n'offrent qu'une solidité de façade, masquant une impréparation aux conséquences funestes.

Sur tous les littoraux de France, on peut ainsi retrouver des centaines de fantômes d'édifices qui n'auraient jamais dû voir le jour, mais aussi de maisons appartenant à de simples citoyens devenus réfugiés climatiques.

Actuellement, dans notre pays, on évalue à environ 1,5 million le nombre de personnes habitant des zones littorales inondables¹. C'est inexorable. Le niveau des océans s'est déjà élevé de 20 centimètres par rapport à 1900, et pourrait s'approcher des deux mètres à la fin du siècle selon le pire scénario². Ce n'est pas grand-chose, 20 centimètres. Même 80 centimètres, la prévision moyenne d'ici à 2100, cela ne fait pas très peur non plus. Ça m'arrive en dessous de la cuisse. Et pourtant, ces quelques dizaines de centimètres menacent la vie de milliers de personnes dans les îles lointaines de Tuvalu ou de Trinité-et-Tobago, mais aussi, plus près de nous, à Bayonne, à Vannes, à Saint-Malo ou à Villerville³. En France métropolitaine et en outre-mer, environ 30 kilomètres carrés de terres ont disparu en cinquante ans⁴. L'équivalent de la superficie de la ville de Lille, englouti sous les eaux.

En ce qui concerne le recul, ou l'érosion, du trait de côte (l'immersion lente des terres), on dispose désormais de données scientifiques précises. On sait ce qui le provoque (la dilatation

1 Observatoire national sur les effets du réchauffement climatique, *Le littoral dans le contexte du changement climatique*, La Documentation française, 2015, www.ecologie.gouv.fr/sites/default/files/documents/ONERC_Rapport_2015_Littoral_WEB.pdf

2 Centre de ressources pour l'adaptation au changement climatique, « Climat : que nous dit la science ? », 2023, www.adaptation-changement-climatique.gouv.fr/comprendre/enjeux/que-nous-dit-la-science

3 Cerema, « Liste des communes concernées par l'érosion du trait de côte », 2022, outil2amenagement.cerema.fr/outils/la-liste-des-communes-impactees-recul-du-trait-cote

4 Cerema, « Indicateur national de l'érosion côtière », 2022, www.geolittoral.developpement-durable.gouv.fr/indicateur-national-de-l-erosion-cotiere-a1434.html

des océans et la fonte de la cryosphère mondiale, principalement) et quels sont les territoires concernés. Si la prévention contre les risques littoraux se déploie lentement sous l'autorité des préfets dans certains départements, le Haut Conseil pour le climat (HCC)⁵ estime que ces actions ne permettent d'aborder qu'« une partie seulement des enjeux »⁶. Plusieurs communes sont déjà confrontées à des urgences de relocalisation, comme Ault dans la Somme⁷, car elles pourraient être englouties par la mer d'ici à la fin du siècle. Au total, 500 communes sont menacées par l'érosion imminente du trait de côte⁸.

La mer qui monte est une manifestation bien visible de notre entrée dans l'ère du changement climatique, mais elle n'en est pas l'unique conséquence, loin de là. Plusieurs autres effets, qui le plus souvent s'alimentent mutuellement, se font déjà sentir. À prendre conscience de leur gravité, on se dit qu'il existe forcément un plan d'action. Un gouvernement responsable a dû établir un document clair, rationnel, mis au point par un haut fonctionnaire en costume trois-pièces et un conseil scientifique d'excellence, expliquant, hiérarchisant et planifiant les moyens de s'en sortir. Puisqu'il est admis que la digue climatique est en train de céder, ne faudrait-il pas déjà commencer à *s'adapter* ?

5 Le Haut Conseil pour le climat est un organisme indépendant, placé auprès du Premier ministre, chargé d'évaluer l'action publique en matière de climat, sa cohérence avec les engagements européens et internationaux de la France, en particulier l'Accord de Paris, l'atteinte de la neutralité carbone en 2050 et le respect des budgets carbone du pays.

6 Les actions « se heurtent aux limites que constituent la disponibilité de foncier constructible, la perte et l'indemnisation de patrimoine, la gestion du relogement, le transfert de propriété, la destruction d'actifs, la perte d'exploitation, les changements d'usage ou encore les coûts de démolition et de dépollution. S'ajoutent les impacts psychologiques pour les habitants, la prise en charge des coûts de destruction, dépollution, réhabilitation des friches produites par le déplacement de personnes ou d'activités et les coûts de contentieux pour l'État et les collectivités ». (Haut Conseil pour le climat, *Acter l'urgence, engager les moyens*, rapport annuel 2023, www.hautconseilclimat.fr/wp-content/uploads/2023/06/HCC_RANC_2023-VF.pdf)

7 Gurvan Le Guellec, « Ault, le village qui ne veut pas s'effondrer », *Le Nouvel Obs*, 2 mai 2014, www.nouvelobs.com/societe/20140502.OBS5982/ault-le-village-qui-ne-veut-pas-s-effondrer.html

8 « Recul du trait de côte : 500 communes identifiées comme particulièrement menacées », *Maire info*, 5 avril 2024, www.maire-info.com/littoral/recul-du-trait-de-cote-%EF%BF%BDte-500-communes-identifiees-comme-particulierement-menacees-article-28486

Mais en fait, non, rien, ou si peu ; rien qui soit à la hauteur de l'enjeu.

QU'ENTEND-ON PAR ADAPTATION

AU CHANGEMENT CLIMATIQUE ?

L'atténuation et l'adaptation sont les deux faces de ce qu'on appelle la « transition écologique » appliquée au climat⁹. Atténuer, c'est agir directement sur la réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) afin de limiter le réchauffement planétaire. L'objectif est de réduire notre empreinte carbone en développant, par exemple, les mobilités actives (la marche ou le vélo, par exemple) ou les transports en commun, afin d'éviter l'usage excessif de la voiture individuelle. S'adapter, c'est agir sur les conséquences du changement climatique. Le réchauffement est une réalité sensible, il s'accompagne de phénomènes que l'on ne peut plus empêcher, à peine prédire, et avec lesquels il nous faut apprendre à coexister. L'objet de ce livre est de proposer une stratégie cohérente d'adaptation qui peut être déployée à toutes les échelles de la société pour se montrer collectivement à la hauteur de l'enjeu.

Nombreuses sont les personnes qui, dans les milieux académique, économique et militant, travaillent sur le sujet et proposent des solutions. Des scientifiques, des entreprises, des collectivités, l'État, des associations apportent chacun et chacune leur réponse, mais aucune stratégie coordonnée et centralisée n'existe pour relever ce défi du siècle (et probablement du millénaire). Certes, il y a bien un « plan » : le Plan national d'adaptation au changement climatique (PNACC) conçu en 2011, puis mis à jour deux fois, en 2018 et 2024.

9 Il y a en effet d'autres limites planétaires que la concentration excessive de gaz à effet de serre dans l'atmosphère, qui nécessitent également une transition.

Mais il est sous-dimensionné et même lacunaire¹⁰. Guère mieux qu'une digue de sable sur la Côte d'Opale. Le Réseau Action Climat (RAC), coalition des principales associations impliquées dans la lutte contre le changement climatique en France, a souligné plusieurs de ses limites majeures lors d'une consultation publique¹¹, mais ces remarques n'ont pas été prises en compte au moment des mises à jour. L'Affaire du siècle, un collectif d'associations ayant assigné l'État en justice pour inaction climatique, critique d'ailleurs très justement ce plan¹². Jugez-en vous-même.

Tout d'abord, le manque de moyens financiers dédiés est une faiblesse centrale. De nombreuses mesures ne disposent pas de budgets clairement définis et les financements prévus, comme le Fonds vert¹³, sont en chute libre. Sans engagements financiers solides, qui miserait sa vie sur les mesures préconisées par le PNACC ?

Ensuite, ce plan souffre d'un déficit de coordination interministérielle et territoriale. Les responsabilités sont fragmentées entre différentes administrations, avec le risque d'une gestion en silo et d'une absence de vision systémique¹⁴. On sait ce qu'il advient quand personne n'est vraiment responsable.

Le RAC pointe également une prise en compte insuffisante des inégalités sociales et économiques. Point crucial ! Les mesures proposées ne couvrent pas les plus vulnérables parmi la population,

10 Notons d'ailleurs que ce PNACC n'a aucune valeur juridique.

11 Réseau Action Climat, *Contribution à la concertation publique sur le PNACC*, décembre 2024, consultation-pnacc.ecologie.gouv.fr/sites/default/files/2024-12/RAC.pdf

12 L'Affaire du siècle, *Action des sinistrés climatiques : pourquoi cette affaire ?*, laffaireduseecle.net/action-des-sinistre-es/pourquoi-cette-affaire/ Consulté le 4 septembre 2025.

13 Effectif depuis janvier 2023, le Fonds vert est un dispositif inédit pour accélérer la transition écologique dans les territoires. Il est destiné à financer des projets présentés par les collectivités territoriales et leurs partenaires publics ou privés dans trois domaines : performance environnementale, adaptation du territoire au changement climatique et amélioration du cadre de vie. (www.ecologie.gouv.fr/fonds-vert)

14 Notons que le secrétariat général à la Planification écologique, organisme interministériel créé en 2022 placé sous l'autorité du Premier ministre, pourrait jouer un rôle central pour assurer une telle vision globale.

ouvrant des failles flagrantes telles que l'insécurité alimentaire ou le maintien en première ligne des groupes sociaux les plus fragiles. Une approche fondée sur l'équité serait pourtant indispensable pour ne laisser personne de côté, le respect des droits fondamentaux étant en jeu.

De plus, le plan renvoie fréquemment à des études ultérieures pour préciser ses dispositifs, alors que l'urgence climatique impose des actions immédiates basées sur les connaissances scientifiques déjà pléthoriques.

Enfin, le RAC rappelle que l'atténuation et l'adaptation climatiques doivent être conçues de manière conjointe. Il n'y a, dans le plan, aucun pont entre ces deux champs d'action complémentaires. Pourtant, nous le verrons en détail dans ce livre, leur rapprochement relève du bon sens. En l'absence de corrections majeures, le PNACC risque de rester un outil inadapté face à l'urgence climatique et aux besoins réels de la population, ce qu'il a été jusqu'à aujourd'hui.

UNE TRAJECTOIRE DE COLLISION

Un élément aurait pu faire la différence : la création de la trajectoire de réchauffement de référence pour l'adaptation au changement climatique (TRACC) en 2023. Il s'agit d'un référentiel commun des conséquences climatiques et implications en matière d'adaptation, avec pour postulat une augmentation moyenne de 4 °C d'ici à 2100 pour la France métropolitaine¹⁵. Cette première étape était importante pour reconnaître que le changement climatique affecte désormais toutes nos activités, nos infrastructures et

¹⁵ En l'état des efforts réalisés pendant les trois premières décennies du XXI^e siècle au niveau mondial, telle est la hausse de température vers laquelle nous nous dirigeons, avec consternation ou déni.

notre quotidien, nécessitant une prise en compte systématique dans les décisions publiques. Malheureusement, bien que l'État affiche un objectif d'intégration de cette trajectoire dans tous les documents de planification publique¹⁶ et lui confère une valeur juridique, les modalités de sa mise en œuvre restent imprécises et peinent à convaincre de sa capacité à mettre les décideurs locaux sur le droit chemin. L'horizon des +4 °C est pourtant plus que probable ! De surcroît, l'État n'a pas souhaité faire du PNACC un outil contraignant, alors que c'est le cas pour la Stratégie nationale bas carbone (SNBC), principal outil d'évaluation en matière d'atténuation. Bref, au regard des carences structurelles du texte de référence, chacun doit se débrouiller et apprendre, avec ses propres ressources, à s'adapter.

S'ADAPTER N'EST PAS TRAHIR

Pour autant, il ne faudrait pas en conclure que l'adaptation revient à baisser les bras. Elle est au contraire un sursaut nécessaire pour rattraper, en partie, nos erreurs passées. S'adapter n'est pas trahir, mais se donner une chance de survivre (en tant que société, famille ou individu). Il reste impératif de maintenir le réchauffement climatique à un niveau acceptable afin que les mesures d'adaptation aient une chance d'aboutir. La bonne nouvelle, c'est que les deux versants de la lutte se renforcent l'un l'autre, atténuation et adaptation concourant souvent aux mêmes résultats. La moins bonne, c'est qu'à partir d'un certain niveau de réchauffement, on ne pourra pas empêcher des souffrances intolérables de survenir¹⁷.

16 Axe 1 du Plan national d'adaptation au changement climatique, www.ecologie.gouv.fr/sites/default/files/documents/PNACC3.pdf

17 Ce niveau varie en fonction des conséquences et des risques considérés.

Nous avons choisi dans ce livre de retenir le terme évocateur de «douleur», car nous souffrons déjà toutes et tous, à différents degrés d'intensité, des effets du changement climatique, tels que l'inconfort d'une vague de chaleur, le désarroi de perdre son logement, les maladies, les troubles de stress post-traumatique consécutifs à un phénomène climatique dévastateur, jusqu'à la mort d'un proche. La «douleur» n'indique en rien un avenir auquel nous serions condamnés, mais des réalités qui s'imposent déjà à nous et qui seront de plus en plus présentes, à défaut d'atténuation ambitieuse, dans notre quotidien.

L'adaptation est contrainte par l'intensité du changement climatique, d'où l'importance d'être le plus courageux possible dans nos politiques d'atténuation. Il est assez surprenant qu'à l'ère des replis identitaires nationaux et communautaires, il soit si peu question d'adaptation. On parle ici, en effet, de la perte de notre patrimoine, de nos ressources et de nos paysages. Saviez-vous, par exemple, que certains produits d'appellation d'origine protégée, comme le munster, le reblochon ou le roquefort, sont menacés par le changement climatique¹⁸?

En somme, il est évident que l'adaptation ne doit pas nuire à l'atténuation, ce qui aurait pour effet d'aggraver les conséquences du réchauffement à long terme ou de protéger certaines populations au détriment d'autres – on parle alors de «maladaptation».

UN SAUT DANS LE BROUILLARD

Cette préparation nationale doit être déployée alors même que l'on ignore quel sera le contexte climatique de demain. La

¹⁸ Conséquences France, *Des produits du terroir face au changement climatique : entre tradition et adaptation*, novembre 2024, consequences-france.org/wp-content/uploads/2024/12/CSQCES_rapport-AOP-07-web-planche.pdf

TRACC n'est qu'un modèle. Pour se projeter dans le futur, les scientifiques du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) ont créé une gamme de scénarios – les fameuses « trajectoires socio-économiques partagées » – qui varient selon les actions qui auront été engagées par les États. Ils s'échelonnent du plus optimiste au plus dramatique. Ces outils à destination des décideurs et décideuses politiques ont pour but d'estimer l'efficacité d'une mesure dans le temps. Ils forment aussi un cadre théorique indispensable pour aborder en commun le sujet de l'adaptation sur des bases concrètes. Notre cri d'alarme en faveur d'une adaptation concertée ne change rien aux priorités : il faut impérativement rejoindre le scénario n°1, le moins émissif. Toutefois, selon Valérie Masson-Delmotte, coprésidente du Groupe 1 du GIEC, « la trajectoire qui extrapole les émissions à partir des politiques publiques déjà mises en œuvre montre que l'humanité se dirige vers un scénario de réchauffement intermédiaire¹⁹ ». Si elle dit vrai, on s'achemine vers un réchauffement global de 3 °C, ce qui signifie des impacts ressentis forts ou très forts sur l'ensemble du globe, et tout particulièrement en France²⁰. Il est donc urgent de prendre des mesures dès aujourd'hui. Nous aurions dû nous y atteler voilà des années. Pourquoi jouons-nous au lièvre de la fable, fier et fainéant, quand la tortue aurait déjà fait la moitié du chemin ?

19 Julie Nicolas, « Changement climatique : Valérie Masson-Delmotte présente les dernières connaissances aux experts du BTP », *Le Moniteur*, 22 janvier 2025, www.lemoniteur.fr/article/changement-climatique-valerie-masson-delmotte-presente-les-dernieres-connaissances-aux-experts-du-btp.2340916

20 +3 °C au niveau mondial veut dire +4 °C en France. Voir : factuel.afp.com/doc.afp.com.63PW8G2